



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**DU 6 Juin 2018**



**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU 6 juin 2018**

**SOMMAIRE**

**SERVICE DE LA PREFECTURE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DES MOYENS**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b><u>INTITULÉ</u></b>	<b>Page</b>
<b>2018/1912</b>	<b>5/06/2018</b>	Portant composition du comité technique départemental de la Préfecture du Val-de-Marne	<b>4</b>
<b>2018/1921</b>	<b>5/06/2018</b>	Portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Préfecture du Val-de-Marne	<b>6</b>

PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES MOYENS

**ARRETE n° 2018/1912**

**en date du 05 juin 2018 portant  
modification de la composition du  
comité technique de la préfecture  
du Val-de-Marne**

**Le préfet du Val-de-Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 portant composition du comité technique départemental de la préfecture du Val-de-Marne;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique départemental est composé comme suit :

- a) Représentants de l'administration :
- le préfet, président ;
  - le secrétaire général de la préfecture ;
- b) Représentants du personnel :
- 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants.

**Article 2**

Les listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection organisée en 2018 comprennent un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux 74,14 % de femmes et 25,86% d'hommes composant les effectifs représentés au sein de ce comité.

### **Article 3**

L'arrêté du 30 septembre 2014 portant composition du comité technique départemental de la préfecture du Val-de-Marne susvisé est abrogé.

### **Article 5**

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

### **Article 6**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait le 05 juin 2018

Le préfet du Val-de-Marne,  
Signé  
Laurent PREVOST



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

BUREAU DE L'ACTION SOCIALE

Arrêté n° 2018/1921

portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val de Marne

### LE PRÉFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

---

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté n° 2014-7611 du 28 novembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val-de-Marne ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

### A R R E T E

#### Article 1er

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :  
- Le préfet, président  
- Le secrétaire général de la préfecture.

b) Représentants du personnel : les membres titulaires et suppléants sont désignés par les organisations syndicales proportionnellement aux nombres de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel au comité technique de la préfecture.

Pour la préfecture du Val de Marne, le nombre de représentants du personnel est fixé à 7 membres titulaires et à 7 membres suppléants.

- c) Le médecin de prévention ;
- d) L'assistant de prévention ou le conseiller de prévention ;
- e) L'inspecteur santé et sécurité au travail.

Le préfet est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

## **Article 2**

L'arrêté préfectoral n°2014-7611 du 28 novembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture du Val-de-Marne est abrogé.

## **Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

## **Article 4**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 5 juin 2018

**Le Préfet,**

**Laurent PREVOST**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Monsieur Christian ROCK  
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**